

COMMUNE
DE
ETAING
Pas-de-Calais
62156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ETAING



Mairie d'ETAING

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ETAING, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CAPIEZ Jean-Louis.

Présents : Mme DORDAIN, M LECLERCQ,
Mme MATON, M MERCHEZ Élie, M MERCHEZ Paul-André,
M PAGNEN, Mme PARDIEU, M PONTIEUX,
M. RAQUET

Absente : Mme LECERF

Secrétaire de séance : Mme MATON

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date de convocation : 7 septembre 2020

Monsieur MERCHEZ Paul-André est sorti de la salle de réunion.

Objet : Projet éolien :

Monsieur le Maire retrace le cheminement du dossier éolien : de 2010 où l'ancien maire a rencontré ses collègues de Dury et Récourt pour une association.

En 2012, c'est la communauté de Communes qui sélectionne 3 sociétés (et écarte la société Ecoterra qui avait eu de bons contacts avec Monsieur Lepoivre) pour au final donner le dossier à Maya Éolis.

Cette société a été reprise par Engie Green.

En 2018, Monsieur le Maire et ses collègues de Dury et Récourt rencontre Monsieur le Préfet du Pas de Calais car c'est ce dernier qui donne une décision finale sur les projets éoliens.

Depuis 4 ans, Monsieur le Maire a relancé plusieurs fois Engie Green. Seul le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France lui est parvenu.

Monsieur le Maire a demandé les réponses que pouvait apporter Engie Green.

Elles ont été transmises au conseil Municipal pour lecture.

Après en avoir longuement délibéré où chaque membre s'est exprimé sur le sujet.

Vu qu'il n'y a pas d'opposition de principe au développement éolien

Le conseil décide qu'en ce qui concerne ce projet, force est de constater qu'il dure depuis trop longtemps et qu'il en est toujours aux prémices d'une mise en œuvre.

Vu les nombreuses objections de la MRAE qui aboutiraient à deux éoliennes maximum et l'évocation d'Engie Green à 15 reprises sur les solutions qui seraient apportées par le cabinet Biotope, cabinet inconnu.

Compte tenu de ces constats et des atermoiements répétitifs d'Engie Green, le conseil municipal émet un avis d'abandon de « ce projet » en l'état.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme

Le 24 septembre 2020,

CAPIEZ Jean-Louis, Maire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Jean-Louis CAPIEZ, Maire.